

Dictée du 16 février 2015.

Texte d'après Victor Cousin :

Homme politique, Ministre, Professeur d'université, Philosophe du XIX^e : il fut élu à l'Académie française. (1792- 1867)

Justice et charité : un aspect de la morale au XIX^e siècle.

Quand nous avons respecté la personne des autres, que nous n'avons ni contraint leur liberté ni étouffé leur intelligence, ni attenté à leur(s) famille(s) ni à leurs biens, pouvons-nous dire que nous nous soyons acquittés (1) de tous nos devoirs envers eux ? Des malheureux sont là devant nous, nous les avons vus (2) souffrir, nous les avons entendus (2) gémir. Notre conscience est-elle satisfaite après que nous nous sommes rendu (1) le témoignage (cod) de n'avoir pas contribué à leur(s) souffrance(s) ? Non, nous sommes obligés, dans notre for intérieur de convenir que nous ne leur avons pas donné le pain, les secours, les consolations que nous aurions dû. (pas de cod ; donner est sous entendu)

Faisons ici une distinction des plus importante(s). Le peu de commisération que nous avons montré(e) à l'aspect des maux d'autrui suscite contre nous les reproches de notre conscience ; et cependant ces hommes que nous avons vus, abattus par le malheur, qui souffrent et dont plus d'un mourra peut-être tout à l'heure, n'ont pas le moindre droit sur la moindre partie de nos biens, quelque considérables qu'ils puissent être. Nous rencontrons ici un devoir qui ne correspond pas à un droit. La justice admet que l'on recoure à la force pour faire respecter ses droits ; quant à la charité, elle donne, et elle donne librement. Elle nous ôte quelque chose pour le donner à nos semblables. Elle va souvent jusqu'à nous inspirer le renoncement à nos intérêts même les plus chers, et elle s'appelle alors le dévouement.

La charité surpasse donc toute obligation ; sa beauté est précisément dans sa liberté.

VOCABULAIRE :

- Contraindre → contraint, contrainte
- Le for intérieur : du latin ecclésiastique « forum » = jugement de la conscience.
- Tout à coup, tout à fait, tout à l'heure s'écrivent sans trait d'union.
- Quelque : ici, devant un adjectif = adverbe = aussi → invariable [FICHE]

GRAMMAIRE

- Les accords des participes passés « spéciaux » : [FICHE]
- La conjugaison du subjonctif ; que l'on recoure, que nous recourions
- Après " après que", l'indicatif s'impose : le fait est accompli, contrairement à après "avant que" où il reste incertain → subjonctif

QUELQUE : Fiche rappel.

RÉCAP « QUELQUE » « QUEL QUE »

accord de "QUELQUE"

1. **Quelque** est **adverbe**, donc **invariable**, quand il signifie " environ", " à peu près ",

EX : *Il avait gagné **quelque** cent mille dollars à la loterie.*

Il est aussi **adverbe** quand il est suivi de **que** et précède un adjectif non suivi d'un nom, un participe ou un autre adverbe; il **peut alors être remplacé par si ou aussi**

***Quelque** doués qu'ils **soient**, ces violonistes n'auraient pu faire carrière sans efforts.*

***Quelque** rapidement que tu **travailles**, tu ne reçois pas plus d'argent que les autres.*

******* : les verbes sont au subjonctif

2. **Quelque** est un **adjectif variable** quand il précède immédiatement un nom ou n'est séparé de lui que par un adjectif:

EX : ***Les quelques** succès qu'il a connus lui ont redonné confiance en lui.*

***Quelques** grands arbres cachent cette maison. (= plusieurs)*

Le truc Il faut écrire "QUELQUE" lorsqu'on peut le remplacer par « environ », « à peu près », « si », « aussi », « un certain, une certaine »

ex: **Quelque** trois cents personnes sont venues. (**Quelque** + **adjectif numéral**)

ex: **Quelque** intelligents qu'ils soient, ils échoueront. (**Quelque** + **adjectif** OU participe passé OU adverbe + que + → aussi, si ...

subjonctif)

ex: J'ai **quelque** peine à te suivre. (**Quelque** + nom au singulier)

Le truc Il faut écrire "QUELQUES" lorsqu'on peut le remplacer par « un petit nombre de », « plusieurs »

ex: Nous avons apporté **quelques** fruits. **Quelques** centaines de personnes.

3. Attention à la confusion avec quel... que

Il s'écrit en deux mots quand il précède immédiatement un verbe au subjonctif.

Dans ce cas, quel s'accorde en genre et en nombre avec le sujet, il est adjectif indéfini

LES PARTICIPES PASSÉS : RAPPEL

FICHE RÉCAP

le participe passé : Il m'a semblé judicieux de réviser les bases des accords les plus courants afin de se "mettre en bouche" : ceux que nous avons vus ce matin obéissent à des règles simples, infaillibles mais auxquelles il faut **toujours réfléchir** avant d'écrire.

Première étape :

- **Savoir les reconnaître :**

La question se pose pour les verbes du 1^{er} groupe : é ou er ?

La règle est toujours la même : remplacer le verbe en -er par un verbe du 2^{ème} ou 3^{ème} groupe.

Ex : je l'ai rencontr__ / vu → rencontré

- **Savoir les accorder :**

Je ne passerai en revue cette fois que les accords courants, réservant à une autre séance les plus « tordus ».

Quatre cas se présentent :

1. **employé sans auxiliaire** : le participe s'accorde cō un adj qual.

Ex : des fleurs fanées ; des fruits mûris

2. **employé avec l'auxiliaire être** : même règle, il s'accorde avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte.

Ex : ils sont venus ; les frères et les sœurs sont enchantés [en grammaire le masc l'emporte sur le fém]

*** : dans ces deux cas, le participe est parfois éloigné de ce auquel il se rapporte. Bien (re)lire la

3. **employé avec l'auxiliaire avoir** : le part passé s'accorde avec le COD placé avant.

Ex : Nous avons cueilli (pas de COD avant) des fleurs que nous avons portées (cod avant)

*** **Ne pas s'occuper du sujet, mais chercher le COD.**

Les dahlias et les roses que nous avons plantés__ sont maintenant [tout /tous_] fleuris.(sujet m plur)

Les mesures que le gouvernement a prises__ ne sont pas [toutes__] appliquées__

Les mesures et les décrets que les ministres ont décidés__ sont à appliquer. (à finir et non fini

4. les verbes pronominaux :

L'accord se fait cō pour l'auxiliaire AVOIR → chercher le COD.

Ex : les enfants se sont lavés : ils ont lavé qui ? eux → masc plur.

Les enfants se sont lavé les mains : ils ont lavé quoi ? les mains , COD placé après →

Alice et moi, nous nous sommes rencontrées et nous nous sommes parlé

Cod

co ind → pas

Les chefs d'Etats se sont vus et ont décidé les mesures qu'ils vont appliquer.

prendre et non p

Cod

pas de cod

Ma sœur et moi nous sommes réconciliées et nous sommes remémoré des souvenirs.

Cod

cod après → pas d'accord

(un deuxième « chapitre » sera consacré aux verbes pronominaux : c'est, certainement un des points de l'orthographe grammaticale qui nécessite la plus grande « gymnastique » des neurones.

5. Les participes passés suivis d'un infinitif

Règle : si le COD du verbe_au participe fait l'action indiquée par l'infinitif → accord du participe.

Ex : une partie de la population s'est laissé convertir à ces nouvelles technologies

(la partie de la population = s' ne fait pas l'action de convertir => pas d'accord)

Ex : Mon ami nous a laissés tomber

(nous = cod du verbe, fait l'action de tomber → accord)

Victor Cousin (1792- 1867)

Né à Paris, le 28 novembre 1792.

Il fut l'ami de **Guizot** et de Villemain ; professeur à la Faculté des Lettres en 1815, son cours fut suspendu à cause de ses idées libérales ; il fut rappelé dans sa chaire en 1827. Ancien élève de l'École normale, il y fut maître des conférences et en devint directeur en 1830. Pendant un séjour en Allemagne, en 1824, il fut arrêté à Dresde sous l'accusation de carbonarisme et emprisonné pendant six mois à Berlin. Il ne débuta dans la littérature qu'en 1843 par un Mémoire sur les Pensées de Pascal qu'il envoya à l'Académie. Philosophe spiritualiste, chef de l'école éclectique, il édita les œuvres de Descartes, traduisit Platon, écrivit une Histoire générale de la Philosophie, le Vrai, le Beau et le Bien, les Femmes du XVII^e siècle ; ce dernier ouvrage est intéressant à consulter pour l'histoire des sociétés littéraires en France. Il fut pair de France après 1830, conseiller d'État, **ministre de l'Instruction publique en 1840**.

Élu à l'Académie en remplacement du baron Joseph Fourier le 18 novembre 1830, il fut reçu par l'abbé de Féletz le 5 mai 1831 ; il battit **Benjamin Constant**, soutint les candidatures de **Victor Hugo**, de **Falloux** et **Lacordaire**. Il fut nommé à l'Académie des Sciences morales et politiques à sa réorganisation en 1832. Il fit partie de la Commission du Dictionnaire.

« Son infatigable activité d'esprit ne se confinait pas à une sphère ; il entra dans toutes : histoire, critique, érudition politique, et la philosophie enfin, qui fut longtemps sa place forte et son quartier général avec drapeau. » (**Sainte-Beuve**).

Mort le 14 janvier 1867.

- **Guizot** : **François Guizot**, pour l'état civil **François Pierre Guillaume Guizot**, né le 4 octobre 1787 à Nîmes, mort le 12 septembre 1874 à Saint-Ouen-le-Pin (Calvados). Il a aussi joué un rôle important dans l'histoire de l'école en France, en tant que ministre de l'Instruction publique, par la loi de 1833, demandant la création d'une école primaire par commune et d'une école normale primaire par département.

- **Benjamin Constant** : **Benjamin Constant** de Rebecque, né à Lausanne le 25 octobre 1767, mort à Paris le 8 décembre 1830. Républicain et engagé en politique depuis 1795, il soutiendra le Coup d'État du 18 fructidor an V, puis celui du 18 Brumaire. Il devient sous le Consulat le chef de l'opposition libérale dès 1800. Après avoir quitté la France pour la Suisse puis l'Allemagne, il se rallie à Napoléon pendant les Cent jours, et revient en politique sous la Restauration. Élu député en 1818, il le sera encore à sa mort en 1830. Chef de file de l'opposition libérale, connue sous le nom des « Indépendants », il est l'un des orateurs les

plus en vue de la Chambre des députés et défend le régime parlementaire. Lors de la Révolution de juillet, il soutient l'installation de Louis-Philippe sur le trône.

- **Falloux et Lacordaire :**

Le comte Frédéric **Alfred** Pierre **de Falloux** du Coudray, né à Angers (Maine-et-Loire) le 8 mai 1811¹ et mort à Angers le 6 janvier 1886, est un historien et homme politique français

On connaît Falloux par sa loi sur l'enseignement : Promulguée le 15 mars 1850, elle aborde tous les aspects de l'éducation, à l'exception du supérieur, mais est surtout connue par ses dispositions sur la liberté d'enseignement laissant une place ample à l'enseignement confessionnel. Elle complète la loi Guizot.

Lacordaire : Né à Recey-sur-Ource (Bourgogne), le 2 mai 1802.. Célèbre prédicateur dominicain, il fut le premier et jusqu'à présent le seul moine élu à l'Académie. Catholique libéral, il fut rédacteur à *l'Avenir* de Lamennais et fit rétablir les Dominicains en France : il eut des procès de presse, fut blâmé par Rome, député de la Constituante en 1848. Mort le 21 novembre 1861

- **Sainte Beuve :**

Charles-Augustin Sainte-Beuve est un critique littéraire et écrivain français, né le 23 décembre 1804 à Boulogne-sur-Mer et mort le 13 octobre 1869 à Paris.

La méthode critique de Sainte-Beuve se fonde sur le fait que l'œuvre d'un écrivain serait avant tout le reflet de sa vie et pourrait s'expliquer par elle. Elle se fonde sur la recherche de l'intention poétique de l'auteur (intentionnisme) et sur ses qualités personnelles (biographisme). Cette méthode a été critiquée par la suite. **Marcel Proust**, dans son essai *Contre Sainte-Beuve*, est le premier à la contester, reprochant de plus à Sainte-Beuve de négliger, voire condamner de grands auteurs comme Baudelaire, Stendhal ou Balzac.

Après l'échec de ses romans, Sainte-Beuve se lance dans les études littéraires, dont la plus connue est *Port-Royal*, et collabore notamment à *La Revue contemporaine*. *Port-Royal* (1837-1859), le chef-d'œuvre de Sainte-Beuve, décrit l'histoire de l'Abbaye de Port-Royal des Champs, de son origine à sa destruction. Ce livre résulte d'un cours donné à l'Académie de Lausanne entre le 6 novembre 1837 et le 25 mai 1838. Cette œuvre a joué un rôle important dans le renouvellement de l'histoire religieuse. Certains historiens⁴ qualifient *Port-Royal* de « tentative d'histoire totale ».

Élu à l'Académie française le 14 mars 1844 au fauteuil de Casimir Delavigne, il est reçu le 27 février 1845 par Victor Hugo.(on dit qu'il était amoureux d'Adèle, Madame Hugo)

En 1848-1849, il accepte une chaire à l'université de Liège, où il donne un cours consacré à Chateaubriand .

- **Villemain** : **Abel-François Villemain**, né le 9 juin 1790 à Paris où il est mort le 8 mai 1870, est un écrivain, universitaire et homme politique français, professeur à la Sorbonne et à l'École normale supérieure, et ministre de l'Instruction publique de 1839 à 1845.